

TARIFS APPLICABLES AU 1 janvier 2023

Votre référent : Sylvie HEINIS

Adresse : 20 Rue du sel
67220 SELESTAT

Tél : 03 68 05 58 68

Email : selestat@apef.fr

Site web : www.apef.fr

Structure déclarée, agréée et autorisée :

SAP893540492 - Autorisation 2022/0128

Organigramme :

HEINIS Sylvie : gérante

JAEGLÉ Christelle : Assistante d'agence

BAGCI Céline : Assistante RH

Intervenants à domicile

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Astreinte téléphonique en dehors des horaires d'ouverture

Transports :

Face à la bibliothèque humaniste, à 13 minutes à pied de la gare de Sélestat, à 4 minutes de l'arrêt TIS De Lattre de Tassigny

Plan d'accès :



ZONE D'INTERVENTION :

Toutes prestations hors Assistance aux personnes séniors ou en situation de handicap : Albé, Artolsheim, Baldenheim, Bassemberg, Benfeld, Bernardvillé, Bindernheim, Blienschwiller, Boesenbiesen, Boofsheim, Bootzheim, Breitenau, Breitenbach, Châtenois, Dambach-la-ville, Diebolsheim, Dieffenbach-au-Val, Dieffenthal, Ebersheim, Ebersmunster, Elsenheim, Epfig, Fouchy, Friesenheim, Heidolsheim, Herbsheim, Hessenheim, Hilsenheim, Huttenheim, Itterswiller, Kintzheim, Kogenheim, La Vancelle, Lalaye, Mackenheim, Maisongoutte, Marckolsheim, Mussig, Muttersholtz, Neubois, Neuve-Eglise, Nothalten, Ohnenheim, Orschwiller, Reichsfeld, Rhinau, Richtolsheim, Rossfeld, Saasenheim, Saint-Martin, Saint-Maurice, Saint-Plerre Bois, Scherwiller, Schoenau, Schwobsheim, Sélestat, Sermersheim, Steige, Sundhouse, Thanvillé, Triembach au Val, Urbeis, Villé, Witternheim, Wittisheim

Assistance aux personnes séniors ou en situation de handicap : Communauté de communes de Villé, de Marckolsheim, de Sélestat

LISTE DES PARTENARIATS ET CONVENTIONNEMENTS :

Conseil départemental, CARSAT/CNAV, Caisses de retraite, Réseau gérontologique, Inter Mutuelle Assistance, Bien Etre Assistance, AXA, FOR ME (APRIL), Mutuaide assistance, Via Vita, Domiserve, Dhomplus, Europ Assistance, Indépendance Royale, Fidélia, Filassistance, Travailleurs sociaux, Saveurs et Vie, Les Opticiens Mobiles, Facilotab, RMA (Ressource Mutuelle Assistance), Mondial Assistance et Mutuelles diverses.

Collectivité Européenne d'Alsace - Place du quartier Blanc - 67964 STRASBOURG - Tél : 03 88 76 67 67

DREETS : 6 rue Gustave Hirn, 67000 STRASBOURG, 03 88 75 86 86

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

✓ Le client peut bénéficier d'un crédit d'impôts de 50% des sommes engagées, hors paiement en espèces, selon la législation en vigueur. Article 199 sexdecies du Code Général des Impôts.

✓ Le vendeur remet gratuitement un devis personnalisé au consommateur à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100€ TTC ou au consommateur qui lui en fait la demande.

✓ Le présent document ne peut être remis qu'avec le livret d'accueil et de présentation et ses annexes.

✓ Pour un accompagnement dans l'exercice de vos droits, vous pouvez contacter la liste des personnes qualifiées, par arrêt





TARIFS APPLICABLES AU 1 janvier 2023



TARIFS GÉNÉRIQUES MODE PRESTATAIRE * APEF SELESTAT

	TARIFS HORAIRES		
	HT	TTC	TTC après crédit d'impôt**
MÉNAGE REPASSAGE			
Détente	23,91 €	26,30 €	13,15 €
Bien-être	25,36 €	27,90 €	13,95 €
Evasion	26,82 €	29,50 €	14,75 €
Ponctuel	28,36 €	31,20 €	15,60 €

Détail des formules en annexe

AIDE AUX SENIORS			
Aide + Accompagnements	25,36 €	27,90 €	13,95 €

Détail des formules en annexe

AIDE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP			
Aide + accompagnements	26,27 €	28,90 €	14,45 €

Détail des formules en annexe

GARDE D'ENFANTS			
Garde d'enfants + 3 ans	25,36 €	27,90 €	13,95 €
Garde ponctuelle / partagée (2 foyers)	29,18 €	32,10 €	16,05 €

Détails des formules en annexe

JARDINAGE			
Ponctuel	41,67 €	50,00 €	25,00 €
Tarif unitaire entre 5h et 10h / an	40,00 €	48,00 €	24,00 €
Tarif unitaire entre 11h et 30h / an	38,33 €	46,00 €	23,00 €
Tarif unitaire plus de 30h / an	36,67 €	44,00 €	22,00 €

BRICOLAGE			
Ponctuel	43,64 €	48,00 €	24,00 €

Autres prestations : Téléassistance (en partenariat avec Europ Assistance (à partir de 29,90€ TTC - 24,91 HT)

Assistance informatique (40,00 € TTC - 33,33 € HT) Présence et vigilance à domicile (30,00 € TTC - 25,00 € HT) Démarches administratives (40,00 € TTC - 36,36 € HT) Soins et promenades d'animaux de compagnie (pour personnes dépendantes) (30,00 € TTC - 27,27 € HT) Frais d'évacuation déchetterie (par m3) (21,00 € TTC - 19,09 € HT)

(*) Nos prestations sont majorées de 25% les heures de nuit (21H - 6H), les dimanches et jours fériés et de 100% les 1er Mai et 25 Décembre. Le détail des formules est joint en annexe. (**) Certaines prestations ouvrent droit au crédit d'impôt instantané, renseignements en agence

Frais de gestion administrative mensuels : 16,00 € TTC (Taux de TVA associé à la prestation)

Frais kilométriques dans le cadre des prestations : 0,70 € TTC / km (Taux de TVA associé à la prestation)

Frais EPI : (Equipements de protection individuels) : 0,50 € TTC / Intervention (Taux de TVA associé à la prestation)

Frais de dossier garde d'enfants : 59,00 € TTC (49,17 € HT)

Frais d'évacuation déchetterie : 21,00 € TTC/m3 (17,5 € HT)



DETAIL DES FORMULES

Ménage / Repassage *

	DETENTE	BIEN-ETRE	EVASION
MENAGE			
Dépoussiérer, aspirer, balayer et laver les sols	X	X	X
Nettoyer le plan de travail, l'évier et laver la vaisselle	X	X	X
Nettoyer et désinfecter les points d'eau (lavabo, sanitaires, baignoire, douche)	X	X	X
Remplir, programmer et vider le lave-vaisselle	X	X	X
Nettoyer les extérieurs des placards et appareils ménagers		X	X
Faire les lits		X	X
Nettoyer l'intérieur et le dessus des placards et appareils ménagers			X
Entretien des matériaux nobles (parquet, cuivre, cuir, argenteries, ...)			X
Cirer et ranger les chaussures			X
REPASSAGE			
Repasser et ranger les vêtements		X	X
Repasser et ranger les matières délicates		X	X
Repasser et ranger le linge de maison		X	X
ENTRETIEN DU LINGE			
Trier, étendre, plier le linge		X	X
Programmer le lave linge et le sèche linge		X	X
Laver à la main, détacher, repasser des matières délicates			X
Assurer la rotation du linge (serviettes de bain, de toilette) et changer les draps			X
Entretien de la literie, les voilages et rideaux			X
Apporter et récupérer au pressing			X
Effectuer des travaux simples de couture			X
GESTION DES COURSES			
Réceptionner la livraison de courses à domicile		X	X
Ranger et conditionner les produits achetés		X	X
Réaliser des courses à partir d'une liste ou en autonomie			X
PREPARATION DES REPAS			
Préparer des repas simples		X	X
Gérer les repas de la semaine en autonomie			X
ENTRETIEN DU CADRE DE VIE			
Vider, sortir et rentrer les poubelles	X	X	X
Arroser les plantes		X	X
Nettoyer les fenêtres et vitres		X	X
Entretien courant de la terrasse et du mobilier de jardin			X
Maintenir une vigilance au domicile (fermer, ouvrir les volets, ramasser le courrier)			X

* Pour les prestations ponctuelles, toutes les tâches peuvent être réalisées dans le respect de la fiche mission définie.

DETAIL DES FORMULES

Aide aux séniors

Une des priorités de l'intervention est de veiller à la sécurité de la personne accompagnée.

	AIDE	ASSISTANCE *
ENTRETIEN DU LOGEMENT		
Nettoyer les sols et faire les poussières	X	X
Nettoyer les sanitaires et les points d'eau	X	X
Nettoyer les pièces de vie (cuisine, chambres, sanitaires,)	X	X
Faire les lits et changer les draps	X	X
Ranger et organiser les pièces	X	X
GESTION DU LINGE		
Trier, laver, étendre, plier, repasser les vêtements et le linge de maison	X	X
Effectuer des travaux simples de couture	X	X
GESTION DES REPAS ET COURSES		
Organiser les repas (mettre la table, servir et débarasser, ...)	X	X
Aider / Préparer un repas simple ou adapté (selon les besoins)	X	X
Réaliser les courses (accompagner ou en autonomie à partir d'une liste ou en autonomie)	X	X
Ranger et conditionner les produits achetés	X	X
Assister dans la prise des repas		X
ACCOMPAGNEMENTS A L'HYGIENE, LE CONFORT ET LES DEPLACEMENTS		
Aider à la petite toilette (lavage mains, dents, visage)		X
Aider à la toilette et aux changes		X
Aider à l'habillage et au déshabillage		X
Aider aux transferts (levers, couchers)		X
Sécuriser et aider dans les déplacements au domicile et à l'extérieur		X
PARTICIPATION A DES ACTIVITES / SORTIES		
Participer à des jeux, discussions, échanges, ...	X	X
Aider aux tâches administratives	X	X
ENTRETIEN CADRE DE VIE		
Nettoyer les fenêtres et les vitres	X	X
Entretenir les plantes	X	X
Vider et sortir les poubelles	X	X
Maintenir une vigilance au domicile	X	X
Garder les animaux de compagnie	X	X

* Formule proposée dans le cadre de l'autorisation

DETAIL DES FORMULES

Garde d'enfants *

Une des priorités de l'intervention est de veiller à la sécurité de/des enfant(s).

	GARDE D'ENFANT + 3 ANS	GARDE D'ENFANT PARTAGEE **
DEPLACEMENTS / ACCOMPAGNEMENTS		
Amener et aller chercher à l'école, à la garderie	X	X
Amener et aller chercher aux activités extra-scolaires	X	X
COURSES / REPAS		
Réaliser des petites courses pour les repas de l'enfant	X	X
Préparer et aider à la prise des repas	X	X
SOMMEIL		
Organiser les réveils et les couchers	X	X
Organiser les siestes	X	X
SOINS D'HYGIENE ET DE CONFORT		
Gérer les changes	X	X
Accompagner à la propreté	X	X
Accompagner au bain, à la douche	X	X
Accompagner dans la petite toilette	X	X
Aider à l'habillage et au déshabillage	X	X
DEVELOPPEMENT / APPRENTISSAGE		
Proposer des activités d'expression, de construction, des activités ludo-éducatives et des activités de détente	X	X
Aider aux devoirs	X	X
ENTRETIEN DU CADRE DE VIE DE L'ENFANT		
Nettoyer et ranger les espaces de vie de l'enfant	X	X
Nettoyer le matériel, les jeux et jouets de l'enfant	X	X
Nettoyer et ranger le linge de l'enfant	X	X

* 3 enfants maximum dont 2 de - 3 ans

** comprend la garde de deux voir trois familles alternativement au domicile de l'une ou de l'autre.

DETAIL DES FORMULES

Jardinage

JARDINAGE

La tonte	X
Le désherbage	X
Le ramassage des feuilles	X
Le débroussaillage	X
La plantation de petits végétaux	X
La taille des haies, arbustes et arbres	X
L'enlèvement des déchets occasionnés par la prestation	X
Le déneigement des abords immédiats du domicile	X
L'entretien des massifs (bêchage, binage et griffage ...)	X
Petit arrachage manuel et évacuation des végétaux	X
L'entretien régulier des allées et des terrasses	X
Le traitement des arbres et des arbustes	X
L'application d'engrais et/ou d'amendements	X
L'arrosage manuel des végétaux,	X
La petite maintenance régulière du mobilier de jardins et accessoires, ...	X
L'entretien des plantes de balcons, terrasses et jardinières	X

LE POTAGER

La cueillette des fruits et légumes à des fins de consommation personnelle	X
--	---

La taille des fruitiers, des rosiers et des plantes grimpantes dans le respect du décret du 1^{er} septembre 2004 n°2004-924 relatif à l'utilisation des équipements de travail mis à la disposition pour des travaux temporaires en hauteur.

Attention : La taille ou l'élagage d'arbustes ne peuvent être considérés comme travaux de petit jardinage que dans la mesure où il s'agit **d'entretien courant effectué à hauteur d'homme**, ne nécessitant pas le déplacement de l'intervenant dans l'arbre et le matériel adéquat (cordes et harnais, évacuation par camion).

TARIFS ASSISTANCE ET FINANCES

MODE PRESTATAIRE *

APEF SELESTAT

		TARIFS HORAIRES		
		HT	TTC	TTC Après crédit d'impôt
CONSEIL DÉPARTEMENTAL				
 <p>APA. ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE</p>	Allocation attribuée par le Conseil Départemental à une personne âgée en perte d'autonomie. Objectif : prendre en charge tout ou partie de services d'aide à domicile. ✓ Avoir 60 ans et plus ✓ Rencontrer des problèmes liés à la perte d'autonomie pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne. ✓ Résider régulièrement en France Ce tarif s'applique aux bénéficiaires dont la prise en charge du Conseil Départemental est égale à 100% (% notifié par le Conseil Départemental) . Il comprend le tarif APA (23,82€ TTC) sans reste à charge	22,58 €	23,82 €	50% du reste à charge de votre facture
	Ce tarif s'applique aux bénéficiaires dont la prise en charge du Conseil Départemental est inférieure à 100% . Il comprend le tarif APA (23,82€ TTC) + un reste à charge (% notifié par le Conseil Départemental) + 5,08€ TTC	27,39 €	28,90 €	
Tarif Assistance aux personnes âgées - HORS PRISE EN CHARGE		27,39 €	28,90 €	14,45 €
 <p>PCH. PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP</p>	Aide financière attribuée par le Conseil Départemental, destinée à couvrir les besoins liés à la perte d'autonomie des personnes handicapées. ✓ Avoir de 20 à 60 ans ✓ Avoir des difficultés à réaliser des tâches essentielles de la vie quotidienne ou une difficulté grave pour au moins 2 activités ✓ Résider régulièrement en France Ce tarif comprend le tarif PCH du Conseil Départemental (24,28€ TTC) + 4,62€ TTC	27,39 €	28,90 €	50% du reste à charge de votre facture
	Tarif Assistance aux personnes en situation de handicap - HORS PRISE EN CHARGE		27,39 €	
CAISSES DE RETRAITE en attente de Convention				
 <p>ARDH. L'AIDE AU RETOUR À DOMICILE APRÈS HOSPITALISATION</p>	Ce dispositif attribué par la CARSAT/CNAV, permet de bénéficier d'aide à domicile à la sortie d'une hospitalisation. ✓ Etre retraité du régime général de + 55 ans ✓ Avoir un besoin temporaire et urgent d'aide à domicile après hospitalisation ✓ Ne pas disposer déjà de l'APA ou de la PCH ✓ Ne pas bénéficier d'une hospitalisation à domicile ✓ Ne pas relever de soins palliatifs	23,45 €	25,80 €	50% du reste à charge de votre facture
	 <p>PAP. PLAN D'AIDE PERSONNALISÉ AU MAINTIEN À DOMICILE</p>	Aide financée par les caisses de retraite (CARSAT/CNAV, MSA, SSI), attribuée aux personnes âgées relativement autonomes (GIR 5 et 6) mais nécessitant une aide lorsque leurs fragilités compromettent le maintien à domicile. ✓ Avoir 75 ans et plus ✓ Ne pas disposer déjà de l'APA, ACTP, MTP ou PSD	23,45 €	
CNRACL.	Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales.	22,27 €	24,50 €	
CNMSS.	Caisse nationale militaire de sécurité sociale.	22,27 €	24,50 €	

(*) Le détail des prestations, des formules et des aides (les aides et montants sont attribuées par les organismes financeur et ne dépendent pas d'APEF) sont précisées dans le livret d'accueil - Nos tarifs sont majorés de 25% les heures de nuit (21h - 6H), les dimanche et jours fériés et de 100% les 1er mai et 25 décembre.

Frais kilométriques dans le cadre des prestations : 0,70 € TTC/ km (Taux de TVA associé à la prestation)

